

COMMUNE DE SAINT-AUBIN-LE-CAUF

Canton d'Envermeu - Département de la Seine-Maritime

COMPTE-RENDU

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 OCTOBRE 2013

I) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 09 juillet 2013.

II) TRANSFERT DES CHARGES D'EMPRUNTS DU SIER A SDE

Le syndicat départemental d'énergie reprend l'ensemble des compétences détenues par le SIER d'Offranville qui sera dissous en 2014.

A ce titre, SDE est chargé de régler à partir du 01 janvier 2014 l'ensemble des charges d'emprunts contractés par le SIER et d'émettre auprès des communes les titres de recettes correspondants à la part de chacune d'elles.

Les emprunts sont de deux ordres :

- Les emprunts de solidarité souscrits par le SIER avec une répartition entre les communes au prorata de la population, 3,97% pour la commune de Saint-Aubin-le-Cauf.
- Les emprunts souscrits par le SIER pour le compte des communes.

Une convention tripartite entre SDE, le SIER et la commune fixe les modalités de ce dispositif.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention.

A noter que cette convention ne concerne que les emprunts souscrits avant le 31 décembre 2012.

Une nouvelle convention viendra compléter celle-ci pour l'emprunt de solidarité souscrit par le SIER en 2013, afin d'apurer le passif.

III) LOTISSEMENT COMMUNAUX : RETROCESSION DES VOIRIES A LA COMMUNE

CIR Promotion Immobilière informe la commune qu'il est enfin en mesure d'engager la rétrocession des voiries et espaces communs du lotissement du Clos Aubin à la commune ayant obtenu des colotis l'autorisation pour un transfert direct sans passer par la création de l'association syndicale des propriétaires.

C'est Maître GENGE, notaire à Rouen, qui sera chargé de la transaction.

Une délibération du Conseil municipal autorisant le Maire à signer l'acte de cession est nécessaire.

Accord du Conseil municipal.

Un état des lieux sera fait avant la signature. Il est également souhaitable que la cession des voiries et espaces communs du lotissement des belles saisons se fasse dans le même temps.

Par rapport à la convention initiale signée avec l'association des Restos du Cœur 76 pour la restauration du mur du cimetière, des travaux supplémentaires se sont avérés nécessaires.

- Reconstruction du mur au niveau du parking de la mairie pour qu'il retrouve son aspect d'origine. Le surcoût s'élève à 5 602 €.
- L'état du mur au niveau du portillon nécessite des travaux plus importants que ceux prévus initialement.
La dépense passe de 574 € à 1 636 € soit un surcoût de 1062 €.

Accord du Conseil municipal pour la réalisation de ces travaux dans le cadre d'un avenant à la convention. La subvention communale passera de 15 900 € à 22 600 €.

La mise en place des nouveaux rythmes scolaires avait été reportée à la rentrée 2014.

Les services académiques attendent la proposition de la commune sur l'organisation du temps scolaire à la rentrée 2014 pour le 30 novembre 2013 au plus tard.

La commission des écoles s'est réunie le 10 octobre pour étudier différents scénarios, en particulier la mise en place d'activités périscolaires.

De la discussion, il ressort que cette mise en place d'APS pose de nombreux problèmes quasi-insurmontables. Pour une heure par semaine, 4 niveaux seraient à prévoir, ce qui impliquerait de disposer de 4 lieux et 4 intervenants.

Il est donc proposé de ne pas mettre en place d'APS. La proposition d'horaire hebdomadaire s'établit ainsi :

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi
7h30 – 8h30 : garderie préscolaire.
8h30 – 11h30 : cours soit 3h d'enseignement.
11h30 – 13h45 : pause méridienne, le quart d'heure supplémentaire facilitant les trois services de cantine. Les activités pédagogiques complémentaires et l'activité ludisport s'effectueront sur ce créneau.
13h45 – 16h00 : cours soit 2h15 d'enseignement.
16h00 – 18h30 : garderie postscolaire.
- Il sera proposé de fixer la demi-journée supplémentaire au samedi matin de 9h à 12h. cette proposition doit faire l'objet d'une demande de dérogation.
En cas de réponse négative, la demi-journée supplémentaire s'effectuera le mercredi matin avec garderie préscolaire.

Avis favorable du Conseil municipal sur ces propositions.

1- Contrat d'assurance couvrant les risques statutaires

Les risques statutaires du personnel communal sont couverts dans le cadre d'un contrat groupe d'assurance collective souscrit par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale pour le compte des communes.

Le contrat actuel souscrit pour une période de trois années expirera le 31 décembre 2014. La procédure de mise en concurrence pour le renouvellement de ce contrat doit être engagée dès le début de l'année 2014.

Accord du Conseil municipal pour l'adhésion de la commune à ce contrat mutualisé.

2- Participation financière au frais de fonctionnement de la psychologue scolaire

Dans un courrier en date du 10 septembre 2013, Madame Tourolle, inspectrice de l'éducation nationale nous informe que le secteur du collège de Saint Nicolas d'Aliermont a été doté, à compter du 01 septembre 2013, d'un poste de psychologue scolaire.

Madame Poulgallec, nommée sur ce poste, sera amenée à intervenir dans toutes les écoles du secteur. Ce poste est rattaché à l'école Jean Rostand de Saint Nicolas d'Aliermont qui met à sa disposition un bureau et une ligne téléphonique. Reste à financer les frais de fonctionnement : achat d'outils spécifiques, cahiers de tests, etc...

Elle propose que chaque commune concernée participe à raison de 3€ par élève pour l'amorçage du dispositif la première année puis d'un euro les années suivantes sous forme d'une subvention versée à la coopérative scolaire de l'école de Saint Nicolas d'Aliermont.

Le Conseil municipal est favorable à la participation financière de la commune mais s'étonne que la gestion des fonds soit confiée à une coopérative scolaire et non pas dans le cadre d'une convention avec la commune de Saint Nicolas d'Aliermont pour une plus grande transparence.

3- Projet APEDE : séjour découverte en Grande-Bretagne

En partenariat avec les enseignantes, l'association APEDE projette d'organiser un séjour de découverte du sud de l'Angleterre sur les traces de Guillaume le Conquérant les 26, 27 et 28 mars 2014. Ce séjour concerne 42 enfants (classe de CE2, CM1, CM2).

Le coût sur la base de 300 € par enfant, gratuite pour les 5 accompagnateurs s'élèverait à 12 600 €.

Conformément aux statuts de l'association, le financement du séjour serait assuré à parts égales par la commune, l'association et les familles.

La participation de la commune s'élèverait donc à 4 200 € et serait versée par l'intermédiaire de l'association Sports et Loisirs.

Accord du Conseil municipal pour participer au financement de ce projet (un vote contre).

4- Licenciement de Madame Canal Patricia

Madame Canal a bénéficié d'un congé de trois ans pour grave maladie du 31 août 2009 au 31 août 2012. Au terme de ce congé, l'avis du comité médical départemental est une inaptitude absolue et définitive à tout poste de son grade et à tout poste de la fonction publique territoriale.

Au regard de cet avis, aucun reclassement sur un autre poste n'est envisageable, le licenciement de Madame Canal s'impose.

Il donnera lieu, conformément à la législation en vigueur, au versement d'une indemnité de licenciement qui s'élève à 10 023,01 €.

5- Régie de la garderie scolaire

Suite à un contrôle du fonctionnement de la régie de la garderie, il apparaît que la vente des tickets doit se faire au lieu d'implantation de la régie, c'est-à-dire à la mairie.

Pour pouvoir continuer la vente des tickets à l'école, ce qui est bien commode pour les parents, il faut créer une sous-régie implantée dans les locaux scolaires, voire deux puisque ce n'est pas la même personne qui assure la vente le matin et le soir.

Devant la complexité du système à mettre en place, est-il pertinent de maintenir la régie.

A défaut de trouver un système plus simple, accord du conseil municipal pour supprimer la régie de la garderie pour un mode de paiement par titres de recettes analogue à celui de la cantine.

6- 28^e tranche d'éclairage public et 13^e tranche d'effacement de réseaux

Les projets de travaux ont été validés par le conseil municipal lors de la réunion du 15 mars 2013.

A cette époque, une diminution substantielle des contributions au SIER d'Offranville devait permettre de financer ces travaux, ce qui n'est plus le cas au moment de signer les conventions d'exécution.

Le conseil municipal décide néanmoins de confirmer ces travaux dans leur intégralité à l'exception du remplacement des foyers 250W.

L'ouverture d'une ligne de trésorerie permettra de préfinancer les travaux et il sera peut-être nécessaire d'avoir recours à un emprunt.

Rappel des conventions à valider selon l'ordre de priorité retenu pour la réalisation des travaux.

1^o) Pose d'horloges astronomiques

Coût total : 9 384,72 € TTC.

Participation communale : 3 626,85 € dont 1 537,96 € de TVA récupérable.

Les horloges permettront de couper l'éclairage public une partie de la nuit.

Le conseil municipal décide d'une interruption de 23 heures à 5 heures.

2^o) Impasse du Moulin

Coût total : 124 924,77 € TTC.

Participation communale : 42 573,21 € dont 3 040,11 € de TVA récupérable.

Ces travaux sont à faire en priorité afin de permettre la réfection de la voirie pour laquelle les subventions (Département et Etat) sont obtenues.

3^o) Impasse des Etangs

Coût total : 43 901,06 €

Participation communale : 18 394,32 € dont 1 608,49 € de TVA récupérable.

Seule subvention obtenue, celle du Département

4^o) Rue de Florence

Coût total : 111 924,77 €

Participation communale : 42 046,02 € dont 4 543,79 € de TVA récupérable.

5^o) Remplacement des lanternes

Coût total : 50 588,58 €

Participation communale : 19 824,86 € dont 8 290,44 € de TVA récupérable.

Cet estimatif sera modifié compte-tenu du non remplacement des lanternes 250W et du remplacement des mâts rue Henri IV.

7- Cession de biens

a) Maison de garde-barrières au PN 102

Un courrier a été adressé à la SNCF indiquant que la commune souhaitait faire valoir son droit de priorité.

b) Maison Marchand

Le Maire a rencontré Monsieur et Madame Bosselin qui ne seraient pas opposés à la cession de la maison Marchand à la commune.

Cette cession pourrait être acceptée au prix de 150 000 €.

Le conseil municipal se montre plutôt favorable à cette acquisition, reste à voir la finalité de cette acquisition et le financement.

Une visite des lieux sera organisée pour le conseil municipal.

Une estimation des domaines va être sollicitée.

8- Plantation « enfants du 3^e millénaire

Reportée l'an dernier, elle concerne les enfants nés en 2010, 2011, 2012 ; bonnes perspectives pour l'école puisque 36 arbres sont à planter.

La plantation se déroulera le samedi 16 novembre 2013 à 10h30, rendez-vous à la cabane de chasse du Mont-Raoult.

Fait à Saint-Aubin-le-Cauf,